

**TRAVAUX DE REFECTION DES PEINTURES INTERIEURES DE LA  
PATINOIRE CENTRE NATIONAL D'ENTRAINEMENT EN  
ALTITUDE DE FONT-ROMEU**

**DOCUMENT UNIQUE**  
**VALANT REGLEMENT DE LA CONSULTATION,**  
**CANDIDATURE, ACTE D'ENGAGEMENT ET CAHIER DES**  
**CLAUSES PARTICULIERES (CCP)**  
**TRAVAUX**

**PROCEDURE DE PASSATION : MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE**

Code CPV principaux :

45442100 – travaux de peinture

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr).

Il peut également être demandé à l'adresse suivante :

CREPS de MONTPELLIER

2, avenue Charles Flahault - 34090 Montpellier

Tél.: 04 67 61 05 22

[direction@creps-montpellier.sports.gouv.fr](mailto:direction@creps-montpellier.sports.gouv.fr)

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 11 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Le présent document est le dossier de consultation, valant contrat et acte d'engagement.

**Date limite de remise des offres : le 22/05/2026 à 17h30**

|                                                                                                                                             |                                    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| Article 1. Identification de l'acheteur .....                                                                                               | 3                                  |
| Article 2. Identification de l'opérateur économique .....                                                                                   | 3                                  |
| Article 2. Objet de la consultation .....                                                                                                   | 5                                  |
| 2.1 Objet du marché .....                                                                                                                   | 5                                  |
| 2.2 Nomenclature européenne applicable (code CPV) .....                                                                                     | 5                                  |
| 2.3 Procédure de passation .....                                                                                                            | 5                                  |
| 2.4 Type de marché.....                                                                                                                     | 5                                  |
| 2.5 Allotissement .....                                                                                                                     | <b>Erreur ! Signet non défini.</b> |
| Article 3. Règlement de consultation.....                                                                                                   | 5                                  |
| 3.1 Dispositions générales.....                                                                                                             | 5                                  |
| 3.2 Documents à fournir par le candidat .....                                                                                               | 6                                  |
| 3.3 Modalités de retrait et de modification des documents de la consultation.....                                                           | 6                                  |
| 3.4 Pièces exigées pour la présentation de la candidature .....                                                                             | 6                                  |
| 3.6 Examen des candidatures .....                                                                                                           | 7                                  |
| 3.7 Pièces exigées pour la présentation de l'offre .....                                                                                    | 7                                  |
| 3.8 Critères de sélection des offres.....                                                                                                   | 8                                  |
| 3.9 Durée de validité des offres.....                                                                                                       | 8                                  |
| Article 4. Clauses techniques .....                                                                                                         | 8                                  |
| Article 5. Clauses administratives .....                                                                                                    | 9                                  |
| 5.1 Liste des documents contractuels par ordre de priorité .....                                                                            | 9                                  |
| 5.2 Lieu d'exécution des prestations.....                                                                                                   | 9                                  |
| 5.3 Prix .....                                                                                                                              | 9                                  |
| 5.4 Facturation et acompte .....                                                                                                            | 9                                  |
| 5.6 Documents à produire pendant l'exécution du marché .....                                                                                | 10                                 |
| 5.6.1 Déclaration d'assurance .....                                                                                                         | 10                                 |
| 5.6.2 Déclaration de paiement des impôts et des cotisations sociales.....                                                                   | <b>Erreur ! Signet non défini.</b> |
| 5.7 Résiliation.....                                                                                                                        | <b>Erreur ! Signet non défini.</b> |
| 5.8 Traitement des données à caractère personnel.....                                                                                       | 10                                 |
| 5.8.1 Préambule-précisions terminologiques .....                                                                                            | 10                                 |
| 5.8.2 Description du traitement de données à caractères personnel.....                                                                      | 10                                 |
| 5.9 Litiges et contentieux .....                                                                                                            | 11                                 |
| Article 6. Confidentialité .....                                                                                                            | 11                                 |
| Article 7. Signature du marché par le titulaire ou en cas de groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement ..... | 11                                 |
| Article 8. Signature de l'acheteur .....                                                                                                    | 14                                 |



## Article 1. Identification de l'acheteur

---

Désignation de l'acheteur :

**CREPS DE MONTPELLIER**  
**Site de Font Romeu**  
**3-6 avenue Pierre de Coubertin**  
**66120 FONT ROMEU ODEILLO VIA**

L'acheteur est dénommé ci-après « CREPS ».

Type d'acheteur :

Le CREPS, en sa qualité d'établissement public et de pouvoir adjudicateur, est soumis à la réglementation des marchés publics.

Nom, prénom, qualité du signataire du marché public :

**Madame Aurélie MARTINIERE**  
**Directrice du CREPS de Montpellier – Font Romeu**

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-60 et suivants

**Monsieur Antoine LEBELLEC**  
[antoine.le-bellec@cnea-fontromeu.fr](mailto:antoine.le-bellec@cnea-fontromeu.fr)  
06 48 99 33 69

**Monsieur Guillaume MARTI**  
[Guillaume.marti@laregion.fr](mailto:Guillaume.marti@laregion.fr)  
04 68 30 86 60

Désignation du comptable assignataire des dépenses :

**Monsieur Christophe Noirot**  
**Groupeement comptable national**

## Article 2. Identification de l'opérateur économique

---

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

Nom de l'entreprise et nom du représentant identifié :  
Adresse, téléphone, courriel...

.....

Ayant son domicile/ siège social à .....

N° SIRET :

Si groupement d'entreprises :

Nature du groupement (conjoint ou solidaires) :

Identification des membres du groupement :

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

*(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)*

| Désignation des membres<br>du groupement conjoint | Prestations exécutées par les membres<br>du groupement conjoint |                                |
|---------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|--------------------------------|
|                                                   | Nature de la prestation                                         | Montant HT<br>de la prestation |
|                                                   |                                                                 |                                |
|                                                   |                                                                 |                                |
|                                                   |                                                                 |                                |

Identification du mandataire (nom, prénom et qualité) et coordonnées :

**Compte(s) à créditer /coordonnées bancaires :**

Nom de l'établissement bancaire :

Numéro de compte :

## Article 2. Objet de la consultation

---

### 2.1 Objet du marché

Le présent marché a pour objet **les travaux de réfection des peintures intérieures de la patinoire du Centre National d'Entraînement en Altitude (CNEA) de Font-Romeu**, incluant notamment :

- la mise en place et le démontage d'échafaudages ;
- la préparation des supports ;
- la peinture des murs, portes, cadres, gradins, escaliers et bancs.

### 2.2 Nomenclature européenne applicable (code CPV)

45442100 – travaux de peinture

### 2.3 Procédure de passation

Ce marché est passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L. 2124-1 et 2, R. 2123-1 et R 2161-6 du code de la commande publique

Le présent contrat sera soumis au cahier des clauses administratives générales travaux.

### 2.4 Type de marché

Le présent marché est un marché de travaux au sens de l'article L.1111-2 du code de la commande publique.

### 2.5 Allotissement

Le marché ne comprend pas de lot

### 2.6 Montant estimatif du marché

Le montant estimé du marché est 70 000 HT€

## Article 3. Règlement de consultation

---

### 3.1 Dispositions générales

Le présent Document Unique vaut :

- règlement de la consultation ;
- cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- projet d'acte d'engagement.

### Durée d'exécution du marché

La durée du marché se confond avec le délai d'exécution des travaux, qui ne pourra être inférieur à 3 mois à compter de la notification du marché. Une prolongation des délais pourra être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

### Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

### Recours à la négociation

Le CREPS pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre.

Le CREPS se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

### Opérateurs économiques

Le présent marché sera conclu soit avec un titulaire unique, soit avec un groupement d'entreprises.

Conformément aux dispositions des articles R. 2142-19 à R. 2142-27 du code de la commande publique, les entreprises souhaitant se présenter groupées pourront choisir la forme du groupement conjoint ou solidaire.

### MODALITES DE TRANSMISSION DES PLIS

#### 3.2 Documents à fournir par le candidat

- Le présent document complété. Le document est non signé au stade de l'offre ; La signature de l'acte d'engagement sera exigée **uniquement du candidat retenu**, préalablement à la notification
- Lettre de candidature et déclaration du candidat dûment remplies et datées (formulaire DC1, DC2 versées dans le DCE ou équivalents) ;
- Un mémoire technique précisant les moyens et procédés mis en œuvre pour respecter les prescriptions techniques définies dans le présent document.
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Spécifications techniques

#### 3.3 Modalités de retrait et de modification des documents de la consultation

Les candidats doivent transmettre leur offre par voie électronique au profil acheteur du CREPS de MONTPELLIER, à l'adresse suivante : [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr). Le choix du mode de transmission est irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Les plis doivent parvenir avant la date et l'heure limite de réception des offres fixée en page de garde du présent document.

Les candidats sont seuls responsables du respect de la date de dépôt. Les offres qui parviendraient après la date et heure limite ne seront pas acceptées.

L'envoi dématérialisé permet de scinder deux fichiers ou deux groupes de fichiers permettant d'ouvrir individuellement et de façon chronologique la partie « candidature » et la partie « offre », appelées respectivement « *enveloppe électronique* » et « *enveloppe offre* ».

**La remise des plis par voie dématérialisée est obligatoire.** Le dépôt des plis par voie matérialisée n'est pas autorisé à l'exception de l'envoi d'une copie de sauvegarde qui est strictement identifiable.

### PRESENTATION DE LA CANDIDATURE :

#### 3.4 Pièces exigées pour la présentation de la candidature

Les candidats doivent transmettre les documents et renseignements suivants :

- Lettre de candidature ou formulaire DC1, dûment rempli et daté ;

- Déclaration du candidat ou formulaire DC2, dûment rempli et daté.

Le CREPS préconise l'utilisation des formulaires DC1 et DC2 (versés sur la plateforme dédiée et sur le site du ministère de l'économie et des finances).

Le dossier de candidature comprendra les éléments suivants

#### 1° Les renseignements concernant la situation juridique du candidat

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L. 2141-1 à L. 2141-11 du code de la commande publique ;
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Renseignements sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, mentionnés aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du Code du travail.

#### 2° Les renseignements permettant d'évaluer les capacités économiques et financières du candidat

- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles

#### 3° Les renseignements permettant d'évaluer les capacités techniques et professionnelles du candidat

- Le chiffre d'affaires concernant les prestations de services réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ou de tout autre moyen de justifier de la capacité du candidat à réaliser les prestations objets du marché ;
- La liste des références du candidat équivalent à celles de la présente consultation ;
- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années.

### 3.6 Examen des candidatures

Les candidatures sont examinées au regard des éléments produits à l'appui de la candidature et conformément aux dispositions des articles L.2141 à L.2141-14 du code de la commande publique, relatifs aux motifs d'exclusions de la procédure de passation, sont applicables à la présente consultation.

Conformément aux dispositions à l'article L.2141-1 à L.2141-5 du code de la commande publique, le candidat ne doit pas être dans un de ces cas d'interdiction de soumissionner obligatoire. Le soumissionnaire est automatiquement exclu de la procédure.

### 3.7 Pièces exigées pour la présentation de l'offre

- Le présent document complété, daté et signé.
- Lettre de candidature et déclaration du candidat dûment remplies et datées (formulaire DC1, DC2 versées dans le DCE ou équivalents) ;
- Un mémoire technique précisant les moyens et procédés mis en œuvre pour respecter les prescriptions techniques définies dans le présent document.
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Spécifications techniques

### 3.8 Critères de sélection des offres

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables sont rejetées.

Les offres des candidats admis à l'analyse de leur proposition seront notées et classées selon deux critères. Le tableau ci-dessous détaille les notes maximales, les formules de notation et les coefficients affectés à chacun des critères.

Les notes obtenues pour chacun des sous-critères seront additionnées pour obtenir une note totale sur 100.

| Critères                | Pondération |
|-------------------------|-------------|
| 1- Valeur technique     | 60 %        |
| 2- Prix des prestations | 40 %        |

#### **Sous-critères techniques**

La valeur technique est appréciée au regard notamment :

- de la méthodologie et de l'organisation du chantier ;
- des moyens humains affectés ;
- des moyens matériels et des produits utilisés ;
- des dispositions en matière de sécurité et de protection des usagers ;
- du planning prévisionnel d'exécution.

#### **Règles de calcul des critères :**

- Calcul de la note pour le critère prix: l'offre financière la moins-disante est comparée à l'offre financière étudiée. On obtient (offre la moins disante / offre analysée) x 10 x pourcentage de pondération.
- Calcul de la note pour la valeur technique: l'offre technique est étudiée et comparée à l'offre technique la mieux-disante. On obtient (offre analysée / offre mieux distante plafonnée au maximum utile) x 10 x pourcentage de pondération.

Règles d'arrondi :

*Si le chiffre des centièmes des notes intermédiaires et finales est :*

*0, 1, 2, 3 ou 4, le chiffre des dixièmes est arrondi par défaut au dixième inférieur ;*

*5, 6, 7, 8 ou 9, le chiffre des dixièmes est arrondi par excès au dixième supérieur.*

Les offres sont classées par ordre décroissant de note finale obtenue. Le candidat dont l'offre est arrivée en première position est pressenti pour l'attribution du marché.

### 3.9 Durée de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à un mois à compter de la date limite de réception des offres.

## Article 4. Clauses techniques

Travaux de réfection des peintures intérieurs de la patinoire, comprenant

- Montage et démontage d'un échafaudage
- Peinture des murs de l'ensemble du bâtiment (superficie estimative : 2000 m2)
- Peinture des portes et cadres
- Peinture des gradins, escaliers et bancs en bois

## Article 5. Clauses administratives

### 5.1 Liste des documents contractuels par ordre de priorité

Le présent marché est régi par les documents ci-après, qui, en cas de dispositions contradictoires, prévalent dans l'ordre suivant :

1. le document unique, complété à l'article 1 et signé par le(s) candidat(s) et le représentant du CREPS ;
2. le cahier des clauses administratives générales des marchés publics de travaux et de services dans sa version approuvée ;
3. le cas échéant, les annexes relatives à la co-traitance ou la sous-traitance (formulaire DC4) ;
4. l'offre technique du (des) titulaire(s) du marché.

### 5.2 Lieu d'exécution des prestations

CNEA de Font Romeu

### 5.2 Prix

Les ouvrages et prestations faisant l'objet du marché seront réglés par un prix global forfaitaire selon les stipulations du présent document. La date d'établissement des prix est la date de signature de l'offre de prix par le candidat.

### 5.3 Avance

Une avance est accordée au titulaire, sauf indication contraire précisée, lorsque le montant initial du marché est supérieur à 50 000 €.HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois. Le montant de l'avance est fixé à 5,00 % du montant initial, toutes taxes comprises, du marché si sa durée est inférieure ou égale à douze mois ; si cette durée est supérieure à douze mois, l'avance est égale à 5,00 % d'une somme égale à douze fois le montant mentionné ci-dessus divisé par cette durée exprimée en mois.

### 5.4 Facturation et acompte

La modalité de règlement est le virement par mandat administratif.

Le règlement des factures est mensuel, sur transmission de la facture via CHORUS avant le 5 du mois suivant.

L'émission de factures mensuelles ne donnera pas lieu au paiement d'acomptes.

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

Le titulaire remet au CREPS un décompte, une facture ou un mémoire précisant les sommes auxquelles il prétend du fait de l'exécution du marché et donnant tous les éléments de détermination de ces sommes ; il joint, si nécessaire, les pièces justificatives, notamment les tarifs et barèmes appliqués.

### 5.5 Pénalités et réfaction

En cas de non-respect par le titulaire du marché de ses engagements contractuels, c'est-à-dire la non-exécution d'une des prestations attendues ou le retard d'exécution par rapport aux échéances fixées, celui-ci encourt une pénalité calculée selon les modalités définies dans le cahier des clauses administratives générales/Travaux.

Les pénalités peuvent être appliquées en cas de retard ou d'indisponibilité.

Celles-ci sont encourues après une mise en demeure adressée par courriel au titulaire de respecter ses obligations (le titulaire devra fournir une adresse courriel à cet effet) restée sans réponse dans un délai de 8 jours suivant cet envoi.

## 5.6 Déclaration d'assurance

Le titulaire assume la responsabilité de l'exécution des prestations, y compris en cas de sous-traitance. Dans un délai de **6 (six) JOURS à compter de la notification du marché** et avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier être titulaire d'une police d'assurances :

- au titre de la responsabilité civile ;
- garantissant les tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par l'exécution de la prestation ;
- couvrant les responsabilités résultant des principes dont s'inspirent les articles 1792 à 1792-6 et 2270 du Code civil.

Il est responsable des dommages que l'exécution des prestations peut engendrer : à son personnel, aux collaborateurs de l'acheteur ou à des tiers ; à ses biens, aux biens appartenant à l'acheteur ou à des tiers.

Il s'engage à remettre, sur simple demande écrite, une attestation de son assureur indiquant la nature, le montant et la durée de la garantie.

Le titulaire s'engage à informer expressément l'acheteur de toute modification de son contrat d'assurance.

## 5.8 Traitement des données à caractère personnel

### 5.8.1 Préambule-précisions terminologiques

Le responsable de traitement au sens du règlement général sur la protection des données (RGPD) est le titulaire du présent marché, les sous-traitants sont les prestataires éventuels du titulaire du marché pour la réalisation de l'objet de celui-ci, et l'acheteur est le CREPS.

Les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel.

### 5.8.2 Description du traitement de données à caractères personnel

Le titulaire est autorisé à traiter pour le compte du CREOS, pour la durée du présent marché, les données à caractère personnel nécessaires pour fournir les prestations. La transmission de ces données a pour unique finalité la facilitation de l'exécution du présent contrat et n'autorise en aucun cas un retraitement ou une diffusion en dehors des services concernés.

Le CREPS et le titulaire traitent, chacun pour son propre compte, en qualité de responsable de traitement distinct, pour leurs propres finalités, des données personnelles. A ce titre, chaque partie agissant ainsi en tant que responsable de traitement s'engage à traiter ces données personnelles en conformité avec la réglementation sur la protection des données, y compris le RGPD et la loi Informatique et Libertés.

Au terme du présent contrat, objet du traitement des données à caractère personnel du CREPS, le titulaire s'engage à détruire les données à caractère personnel du CREPS, après s'être assurée auprès de que ce dernier dispose de ces informations.

Le titulaire s'engage à fournir au Client, à première demande, un certificat de suppression des données à caractère personnel du CREPS.

## 5.9 Litiges et contentieux

Le présent marché est régi par le droit français.

Avant tout recours devant les juridictions compétentes, chaque partie s'engage à privilégier la voie du règlement amiable des litiges.

En cas de non résolution amiable des litiges, le droit français est seul applicable et les tribunaux français sont seuls compétents.

## Article 6. Confidentialité

---

Toutes les informations communiquées par le Conseil national ou ses membres sont réputées de nature confidentielle, sauf si elles ont été expressément mentionnées comme publiques, et ne peuvent être utilisées par le titulaire que pour les besoins du présent contrat.

Le titulaire s'interdit d'exploiter de quelque manière que ce soit, à son profit ou au profit de tiers, les travaux résultant des missions exécutées dans le cadre du présent contrat.

## Article 7. Signature du marché par le titulaire ou en cas de groupement, le mandataire dûment habilité ou chaque membre du groupement

---

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché et conformément à leurs clauses, conditions administratives et exigences techniques, j'accepte sans réserve les clauses énoncées ci-avant, contenues dans les documents originaux conservés par l'administration (seuls faisant foi) et le signataire,

☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

☐ engage la société ..... sur la base de son offre ;

☐ l'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

à exécuter les prestations demandées au prix indiqué ci-dessous :

Après avoir pris connaissance du présent document unique, et conformément à ses clauses,

☐ Le signataire

☐ s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

☐ engage la société ..... sur la base de son offre ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du soumissionnaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

☐ l'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

| Nom, prénom et qualité<br>du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|---------------------------------------------|---------------------------|-----------|
|                                             |                           |           |

**À exécuter les travaux demandées selon l'offre de prix jointe.**

**Signature du marché par le titulaire individuel :**

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**Signature du marché en cas de groupement :**

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant ([article R. 2142-23](#) ou [article R. 2342-12](#) du code de la commande publique) :

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]*

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :  
(Cocher la case correspondante.)

☐ conjoint                      OU                      ☐ solidaire

☐ Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :  
(Cocher la ou les cases correspondantes.)

☐ pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

*(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)*

- ☐ pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché;

*(joindre les pouvoirs en annexe du présent document en cas de marché autre que de défense ou de sécurité. Dans le cas contraire, ces documents ont déjà été fournis)*

- ☐ ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.

☐ Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement : *(Cocher la case correspondante.)*

- ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;

- ☐ donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ;

- ☐ donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous :

*(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)*

| Nom, prénom et qualité du signataire (*) | Lieu et date de signature | Signature |
|------------------------------------------|---------------------------|-----------|
|                                          |                           |           |
|                                          |                           |           |
|                                          |                           |           |
|                                          |                           |           |
|                                          |                           |           |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

## Article 8. Signature de l'acheteur

---

L'offre du candidat est acceptée à ....., le .....

*Signature :*

*(Représentant de l'acheteur habilité à signer le marché)*